

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat - Logement - ADIL de Côte d'Or - Demande de subvention pour l'année 2017

Créée en 1980, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte d'Or (association loi 1901) apporte, dans le cadre d'une prestation gratuite pour les consultants, des conseils dans les domaines fiscal, juridique, technique et financier en matière d'habitat, ainsi qu'en matière d'urbanisme, d'accession à la propriété et de copropriété.

L'ADIL, membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Dijon Métropole et du Comité Logement Indigne, participe également aux groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'association compte 7 salariés (7 ETP) et s'appuie sur un budget prévisionnel 2017 de 338 212 €.

Au vu de ses missions d'intérêt général, ses produits relèvent quasi-exclusivement de subventions émanant de partenaires sociaux (42%), de l'État (19%), du Conseil Départemental de Côte d'Or (15%), d'établissements bancaires (3%) et de Dijon Métropole qui mobilise son soutien financier au bénéfice de l'ADIL21 depuis 2001, dont 65 000 € attribués en 2016.

Pour l'année 2017, eu égard à l'enveloppe réservée au budget, il est proposé de fixer à 60 000 € le niveau de la subvention, soit un montant représentant 19% du budget prévisionnel de l'association.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte d'Or – 4 rue Paul Cabet 21000 Dijon -, au titre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat, une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'exercice 2017 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget 2017 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JEAN ESMONIN)

DONT 17 PROCURATION(S)